

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	23
Présents :	18
Procurations :	5
Votants :	23
Date de convocation :	03/07/2026

Séance du vendredi 10 juillet 2026 à 18 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle Bernard IV à la Maison de la Culture, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Brigitte BAJON-LALANNE, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Jean-Luc CARSALADE, Simon CHALÉAT, Martine DAREUX, Fernand DEL FABBRO, Jacques GABRIEL, Caroline HOGANT, Frédéric JOUGLAR, Radouane KHABBAL, Cathy PERSONNE, Marie-Hélène PRUD'HOMME, Thomas PUGNET, Alexandra SAGOT, Éric ZAMPIERI.

PROCURATIONS : Ludovic SICARD donne procuration à Radouane KHABBAL, Marie-Christine VERDIER à Alexandra SAGOT, Virginie DASQUE à Isabelle BRUNEL, Pierre MASURE à Simon CHALÉAT, Corinne SCHLUCK à Jean-Luc CARSALADE.

SECRETAIRE : Simon CHALÉAT

Délibération n° 2026_040

3.1. Acquisition.

Objet : Modification de la délibération n°2026_010 (Acquisition et classement dans le domaine public du Chemin des Vignes)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil la délibération du 12 mars 2026 pour le projet d'acquisition du chemin des Vignes en vue de son classement dans le domaine communal.

Afin de satisfaire à la procédure et permettre la rédaction de l'acte de vente en la forme administrative, il est nécessaire de modifier la délibération comme suit :

<i>Nom actuel du propriétaire</i>	<i>Numéro cadastral des parcelles à acquérir</i>	<i>Adresse parcelles</i>	<i>Superficie parcelles</i>	<i>Coût acquisition</i>
DENEITS Bernard	BT 145	Chemin des vignes	453 m ²	1€
	BT 144		1 m ²	
	BT 138		427 m ²	
Indivision DUSSANS	BT 135		1 m ²	1€
	BT 136		10 m ²	
	BT 137		14 m ²	

Les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur, la commune de Pavie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles au prix final de 2€,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à procéder à la signature de l'acte authentique qui sera rédigé en la forme administrative,
- **APPROUVE** le classement du chemin des vignes dans le domaine public de la commune,
- **AUTORISE** la modification du tableau de classement de la voirie communale (56 446 ml (DGF 2025) + 235 ml (chemin des vignes) soit un total de 56 681 ml de voirie communale)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif au classement de la voie dans le domaine public,
- **DESIGNE** Madame Isabelle BRUNEL, 1ère adjointe à signer l'acte de vente à intervenir qui sera rédigé en la forme administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Simon CHALÉAT



Le Maire,

Jean-Michel BLAY

